

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 4 mai 2017

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 3 mai 2017, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Harold Noël, Jean-Claude Pouliot, Yves Coulombe et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017
5. Résolution – Autorisation pour la gestion des comptes utilisateurs de *Mon dossier pour les entreprises* de Revenu Québec
6. Demande au MCC – Entente de développement culturel 2018-2020
7. Adoption du Plan d'action 2018-2020 de l'Entente de développement culturel
8. Programme d'aide à la restauration – Offre du ministère de la Culture et des Communications
9. Octroi d'un contrat d'impression – Cahiers du Patrimoine
10. Embauche de l'urbaniste
11. Adoption des dépenses du mois d'avril 2017
12. Correspondance
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2017-05-43

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout des points suivants :

- 13.1 *Demande d'aide financière pour Parcours Gourmand – Entente sectorielle 2017-2019 sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis*
- 13.2 *PGMR – Projet de sensibilisation auprès des citoyens*
- 13.3 *Certificat de conformité – Règlement #2017-291 de la municipalité de Sainte-Famille*
- 13.4 *Certificat de conformité – Règlement #2017-293 de la municipalité de Sainte-Famille*
- 13.5 *Certificat de conformité – Règlement #2017-294 de la municipalité de Sainte-Famille*

- 13.6 Certificat de conformité – Règlement #2017-295 de la municipalité de Sainte-Famille
- 13.7 Autorisation Tour de l'Île d'Orléans à vélo le 18 juin
- 13.8 Certificat de conformité – Règlement #571-2017 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
- 13.9 Certificat de conformité – Règlement #572-2017 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
- 13.10 Modification de la date de la séance ordinaire du Conseil des maires du mois de juin,
de modifier le titre du point 13.1 par Demande d'aide financière pour Parcours Gourmand – ville de Québec, le point 13. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017

Résolution 2017-05-44

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 avril 2017

Il n'y a aucun suivi.

5• Résolution – Autorisation pour la gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises de Revenu Québec

Résolution 2017-05-45

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** que Mmes Chantale Cormier, 904, directrice générale et Lyne Jalbert, 004, technicienne comptable, soient autorisées à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux

conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises.

6• Demande au MCC – Entente de développement culturel 2018-2020

La directrice mentionne qu'en l'absence d'une demande officielle de la MRC et malgré le fait qu'un projet de Plan d'action pour 2017-2018 avait été travaillé par les professionnelles de la MRC et du MCC, ce dernier n'a pas réservé de sommes pour l'Entente de développement culturel de l'Île pour 2017-2018. Des sommes résiduelles de l'Entente de 2016-2017 sont toutefois disponibles et la MRC avait budgété la somme de 35 000 \$ pour l'année en cours.

Résolution 2017-05-46

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'investir la somme de 35 000 \$ réservée pour l'Entente de développement culturel 2017-2018, malgré le fait que le ministère de la Culture et des Communications n'y contribue pas, afin de ne pas nuire ou retarder les projets qui seront déposés.

Résolution 2017-05-47

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à déposer une demande de financement auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la mise en place d'une Entente de développement culturel 2018-2020 pour l'Île d'Orléans et que les contributions financières suivantes y soient dédiées, sous réserve de la disponibilité des crédits :

2018 : 75 800 \$, pour le MCC

24 200 \$ pour la MRC

2019 : 14 600 \$ MCC

40 400 \$ MRC

2020 : 14 600 \$ MCC

40 400 \$ MRC

7• Adoption du Plan d'action de l'Entente de développement culturel 2018-2020

Résolution 2017-05-48

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan d'action de l'Entente de développement culturel 2018-2020 tel que présenté, tout en y regroupant tous les appels de projets dans un même objectif.

8• Programme d'aide à la restauration – Offre du ministère de la Culture et des Communications

Résolution 2017-05-49

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à déposer une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour la création du Programme d'aide à la

restauration 2017-2019, étant entendu que cette demande ne signifie pas pour autant que le Conseil des maires accepte le Plan de conservation actuellement en circulation, et y désigne le préfet, M. Jean-Pierre Turcotte à titre de mandataire pour la MRC.

9• Octroi d'un contrat d'impression – Cahiers du Patrimoine

La MRC a invité trois firmes à soumissionner pour concevoir graphiquement et imprimer les six Cahiers du Patrimoine. À la suite de l'étude des soumissions, la firme Caméléon a transmis l'offre la plus intéressante et la moins dispendieuse.

Résolution 2017-05-50

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat d'impression à Caméléon pour la conception et l'impression des six Cahiers du Patrimoine, moyennant des honoraires de 15 710 \$ plus les taxes applicables, à même l'entente de développement culturel.

10• Embauche de l'urbaniste

La directrice mentionne que le candidat sélectionné a décliné notre offre d'emploi pour des raisons familiales. Un deuxième affichage a été produit et le comité de sélection recommande la candidature de Mme Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu.

Résolution 2017-05-51

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'embaucher Mme Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu au poste d'urbaniste de la MRC.

11• Adoption des dépenses du mois d'avril 2017

Résolution 2017-05-52

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'avril 2017, lesquelles s'élèvent à 147 170,81\$.

12• Correspondance

12.1 Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Le ministre, M. David Heurtel, annonce qu'une somme de 57 981,43 \$ a été versée à la MRC à la suite de la performance de celle-ci en matière de gestion des matières résiduelles et industrielles, commerciales et institutionnelles générées sur le territoire en 2016, dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

12.2 Maire de la ville de Québec

Le maire, M. Régis Labeaume, invite les membres du Forum des Élus, dont la MRC de l'Île d'Orléans, à déposer des projets dans le cadre du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale.

13• Varia

13.1 Demande d'aide financière pour Parcours Gourmand – ville de Québec

La directrice rappelle que le Parcours Gourmand, circuit agrotouristique pour les MRC de Portneuf, la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans ainsi que pour la ville de Québec existe depuis une quinzaine d'années. Avec la fermeture des CLD, la marque de certification Parcours Gourmand, enregistrée à l'Office de la Propriété intellectuelle du Canada, est dorénavant sous la gouverne de la MRC de l'Île d'Orléans au nom et pour l'ensemble des partenaires.

Pour la saison 2017, lesdites composantes ont décidé de partager une ressource contractuelle pour alimenter les médias sociaux et bonifier le site Internet de Parcours Gourmand, en investissant chacune 1 000\$.

Résolution 2017-05-53

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à déposer une demande de soutien financier de 1 000 \$ à la ville de Québec pour le Parcours Gourmand 2017 et à signer l'entente entre les deux entités municipales.

13.2 PGMR – Projet de sensibilisation auprès des citoyens

Le Gouvernement du Canada a accepté de financer un des deux emplois d'étudiants pour l'été pour le Projet de sensibilisation auprès des citoyens. Puisque ce dernier demande que le travail soit réalisé en tandem, il est proposé de financer le second emploi à même les surplus cumulés du PGMR.

Résolution 2017-05-54

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de financer un des deux emplois d'été sur le Projet de sensibilisation auprès des citoyens, à hauteur de 3 000 \$ plus les avantages sociaux, à même les surplus cumulés du PGMR.

13.3 Certificat de conformité – Règlement #2017-291 de la municipalité de Sainte-Famille

Résolution 2017-05-55

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #2017-291 modifiant le règlement de zonage #2005-197 de la municipalité de Sainte-Famille aux fins d'autoriser le déboisement à des fins de mise en culture dans les secteurs qui ont déjà été en culture, tel qu'apparaissant sur les photographies aériennes disponibles des années 1977 et 1978 de la municipalité, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

13.4 Certificat de conformité – Règlement #2017-293 de la municipalité de Sainte-Famille

Résolution 2017-05-56

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #2017-293 modifiant le règlement de lotissement #155 de la municipalité de Sainte-Famille, et ses amendements en vigueur, afin de retirer le moratoire sur les nouvelles rues, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

13.5 Certificat de conformité – Règlement #2017-294 de la municipalité de Sainte-Famille

Résolution 2017-05-57

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #2017-294 modifiant le règlement #2005-196 sur le plan d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Famille afin de retirer l'interdiction d'ouvrir de nouvelles rues privées, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

13.6 Certificat de conformité – Règlement #2017-295 de la municipalité de Sainte-Famille

Résolution 2017-05-58

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #2017-295 modifiant le règlement de zonage #2005-197 de la municipalité de Sainte-Famille afin de s'assurer de la concordance des limites des zones 23-A, 5-M, 1-P et 7-P aux limites des propriétés, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

13.7 Autorisation Tour de l'Île d'Orléans à vélo le 18 juin

Résolution 2017-05-59

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la tenue du Tour de l'Île d'Orléans à vélo le dimanche 18 juin et de lui octroyer une aide financière de 3 000 \$, tel que budgété.

13.8 Certificat de conformité – Règlement #571-2017 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Résolution 2017-05-60

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #571-2017 modifiant le règlement de zonage #305 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans afin d'encadrer les cafés-terrasses et d'autoriser spécifiquement un tel équipement dans la zone AC-1, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

13.9 Certificat de conformité – Règlement #572-2017 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Résolution 2017-05-61

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement #572-2017 modifiant le règlement de zonage #305 de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans afin d'encadrer les chenils, chatteries ainsi que les services pour animaux domestiques, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

13.10 Modification de la date de la séance ordinaire du Conseil des maires du mois de juin

Le préfet et le préfet-suppléant (les seuls élus habilités à présider une séance du Conseil des maires) seront absents le mercredi 7 juin, date initialement prévue pour la séance ordinaire du Conseil des maires de juin.

Résolution 2017-05-62

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de modifier la date de la séance ordinaire du Conseil des maires du 7 juin afin de la tenir le mercredi 31 mai, à l'heure et à l'endroit habituels.

14• Période de questions

Elle débute à 20h53 et se termine à 21h17.

15• Levée de la réunion

Résolution 2017-05-63

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h18.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 31 mai 2017 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Pierre Turcotte
Préfet